



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2013

Le dix-huit juillet 2013, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le huit juillet 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

**Etaient présents :** Roger PERRIN, Monique MIOT, Armelle FAZILLEAU, Jacky DESNOUE, Marie-Christine FREGIS, Patrick CLISSON, Marylène GIRAUDON, Christine GOUBEAU, Jean-Luc GUINARD, Paul MOREAU, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU.

**Absents excusés :** Anthony PEIGNON, Benoît PIRON.

**La secrétaire :** Monique MIOT.

### Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2013

Madame MIOT fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 2013. Une observation est apportée, l'assemblée souhaite qu'il soit précisé que le prix de 5 € le m<sup>2</sup> concernant la vente de la Zone commerciale, soit précisé Hors Taxe.

Le reste du compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Intervention de Madame RISTORD de NCA Environnement

Madame RISTORD du cabinet NCA Environnement a présenté le compte rendu de l'enquête des zones humides relatives à la mise en place du PLUI.

### Le PADD du PLUI

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de la Communauté de Communes concernant le PADD du projet PLU Intercommunal est arrivé en mairie.

Un débat a eu lieu lors du Conseil Communautaire du 20 juin dernier, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet PLUI.

Monsieur le Maire fait lecture des objectifs d'aménagement et de développement prévus pour les années à venir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

### Bornage de la Zone Commerciale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bornage de la zone commerciale a été effectué jeudi 11 juillet dernier.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Alpha Géomètre pour un montant de 10 970,00 Euros HT.

La délibération concernant la vente d'une partie de la zone commerciale à 5 euros le m<sup>2</sup> Hors Taxe à Monsieur BONNEAU sera prise quand nous aurons eu retour des plans avec le nouveau zonage du cadastre.

Le bornage des 170 m<sup>2</sup> de la Zone Commerciale cédés à Monsieur Gaëtan CAQUINEAU contre l'abandon de son droit de préférence et de ses droits de passage a été effectué.

Les frais de mesurage et d'enregistrement sont à la charge de la Commune. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Aménagement du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une esquisse de l'aménagement du cimetière a été réceptionnée du cabinet Alpha Géomètre pour un montant de 5 300,00 Euros HT.

Celle-ci comprend l'aménagement du parking, des ouvertures dans le mur de séparation avec des points d'eau et la réalisation d'un muret pouvant servir de banc.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation de la maîtrise d'œuvre à Alpha Géomètre avec :

- ❖ 12 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Une délibération prise le 11 avril dernier concernant le tarif d'une concession cinquantenaire au cimetière communal, est à revoir.

La concession de 50 ans vendu 50 euros pour une superficie de 2 m<sup>2</sup>, peut recevoir de 1 à 3 personnes.

L'affectation du produit des concessions de cimetière sera répartie de la manière suivante :

- 2/3 des produits affectés à la commune,
- 1/3 des produits affectés au C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- ❖ 12 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Demandes de location du Foyer Rural

Monsieur Jacques CHRISTINE de l'association ACCROFIT souhaite renouveler la location du Foyer Rural les mercredis de 20h30 à 21h30, pour y donner des cours de Zumba, de septembre 2013 à fin juin 2014.

Une convention avait été signée avec occupation du Foyer Rural le mercredi de 20h30 à 21h30 pour la somme de 20 euros la séance pour l'année passée.

Le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur la reconduction sous les mêmes conditions de la convention pour 2013-2014 avec :

- ❖ 12 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

L'association « Lourdes Cancer Espérance 79 » sollicite la réservation de l'ensemble du Foyer Rural à titre gratuit le dimanche 9 novembre 2014, pour y organiser un repas avec des animations diverses.

L'Assemblée a émise un avis favorable à la demande de l'association.

Informations sur le City-stade, Skate parck et la salle multi activités

Monsieur Damien BIBARD de l'entreprise ALLEZ et Cie, a fait 2 propositions concernant le City-stade et le Skate park.

La 1<sup>ère</sup> offre propose l'aménagement d'une plateforme en enrobé pour l'installation d'un terrain Multisports (City-stade) et d'un Skate park sans piste de rollers, pour un montant de 39 182,26 Euros HT.

La 2<sup>ème</sup> offre propose l'aménagement d'une plateforme en enrobé pour l'installation d'un City-stade et d'un Skate-park complétés d'une piste de rollers 2 couloirs en périphérie, pour un montant de 46 425,81 Euros HT.

La 2<sup>ème</sup> offre sollicite une plateforme plus grande de 100 m<sup>2</sup> par rapport à la 1<sup>ère</sup> offre.

Les structures d'aménagement du Skate park et du City-stade sont estimées à 23 655,00 Euros pour la première et à 36 820,00 Euros pour la deuxième, par Monsieur Patrice PINEAU de l'entreprise KASO JEUX.

Après discussion, l'Assemblée décide d'ouvrir un appel d'offres relatif à l'aménagement d'une plateforme en enrobé pour l'installation d'un City-stade et d'un Skate park avec une piste de rollers 2 couloirs en périphérie.

Concernant la salle multi activités sportives, Monsieur Luc COGNY, maître d'œuvre souhaite connaître le choix des couleurs désignées pour la structure.

Le Conseil Municipal décide de sélectionner du gris foncé (Ral 7006) pour la toiture et du gris clair (Ral 7032) pour les façades de la salle.

### Informations sur la Ferme thérapeutique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Mairie ne pourra pas s'engager dans la maîtrise d'œuvre sur le projet de la Ferme thérapeutique.

Pour pouvoir monter le dossier d'ingénierie, une demande sera faite auprès de la Mairie à hauteur de 20 000 Euros sur 2 ans, afin de procéder à l'avancement du projet.

L'Assemblée accepte le principe de versement de 10 000 Euros dès la première année, à condition de bien cadrer la participation de la commune du fait de l'approche des élections municipales.

La commune reste partenaire de ce projet mais avec des garanties.

Une réunion avec tous les intervenants doit avoir lieu à la rentrée Septembre 2013.

### Nom pour l'école publique

Une demande auprès des familles a été formulée pour qu'elles proposent un NOM à leur école publique.

35 familles proposent « Ecole du lavoir »

17 familles proposent « Ecole Robert le Chouan »

13 familles proposent « Ecole des pommes »

8 familles proposent « Ecole Luce Nelly »

6 familles proposent « Ecole les loupiots »

Monsieur le Maire propose de retenir « Ecole du lavoir » qui a été retenue par le plus de familles, et demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- ❖ 10 voix « pour »,
- ❖ 2 voix « abstention ».

### Informations et questions diverses

#### a- Demande de Monsieur Joël PACAULT

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier réceptionné en mairie de Monsieur Joël PACAULT, concernant le projet d'installation de son fils Anthony.

Monsieur Joël PACAUD souhaite acquérir une partie de la parcelle A 507 située à la Grande Berthonnière, pour environ 400 m<sup>2</sup>, afin d'effectuer un alignement du terrain pour la future construction d'une structure agricole.

Monsieur Joël PACAUD propose de prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Après discussion, l'Assemblée décide de vendre à Monsieur Joël PACAUD la partie de parcelle A 507 demandée à l'euro symbolique. Les frais de mesurage, d'enregistrement et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

#### b- Panneau affichage « Zone Commerciale »

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Decoux publicité propose de réaliser un panneau publicitaire de 3 mètres x 1.50 mètres, concernant la vente d'emplacement sur la Zone commerciale du Poirier, pour un montant de 250,00 Euros HT.

Monsieur le Maire a signé le bon à tirer en accord avec ses adjoints, le panneau est en cours de fabrication.

c- Rapport annuel

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2012 ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement 2012 effectués par le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, a été réceptionné en mairie et reste à la disposition des administrés pour consultation.

d- Courriers de remerciements

Plusieurs courriers de remerciements ont été réceptionnés en mairie suite aux versements des subventions attribuées aux associations.

e- Courrier du Conseil Général

Un courrier du Conseil Général nous informe que la Commission Permanente a décidé de réaliser des travaux de renforcement et de couche de roulement sur notre réseau routier départemental pour 251 000 Euros.

f- Renouvellement de contrat d'un agent administratif

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux prolongations de mise en congé de maladie ordinaire de Madame Liliane DUFOUR, la mairie décide de renouveler le contrat de Monsieur Philippe GUERIT pour son remplacement. Son contrat se terminant le 11 août prochain, il sera renouveler du lundi 12 août au mardi 31 décembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00 h 30.

Le Maire,  
Roger PERRIN

